

MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION
Téléphone : 04.74.93.46.51 / Fax : 04.74.43.27.71
mairie.st.agninsurbion@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt quatre du mois de septembre, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation du 17 septembre 2015, et sous la présidence de Monsieur ROY Louis, Maire.

PRESENTS : ARMANET Pascal, BERNARD Jean-Michel, BLANC Gaëlle, BRISON Sophie, DURAND Brice, DURANTON Patrice, GAGET Stéphanie, GONNET Martial, LALO Ludovic, MASSAT Véronique, MOIROUD Sandrine, PERRIN Alain, PLAETEVOET Patrick.

EXCUSE : CHAPELIER Gilles.

Secrétaire de séance : MASSAT Véronique.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2015

Demande du conseil municipal concernant le dernier compte rendu de réunion du conseil municipal que soit notifié, que les délibérations prises sur le projet de fusion des Communautés de communes de Bièvre Isère avec la Communauté de communes de la région Saint Jeannaise étaient imposées dans les termes.

ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1 (délibération n°2015-36)

Section de fonctionnement :

Dépenses - compte 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires :

- 1.352 euros

Dépenses - compte 671 - Charges exceptionnelles :

+ 1.352 euros

Avec favorable du conseil municipal.

EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE (délibération n°2015-37)

Devant le nombre croissant des enfants scolarisés à l'école de la commune, une extension du bâtiment scolaire est doit être programmée en prévision d'une ouverture de classe.

Une acquisition foncière est nécessaire pour pourvoir réaliser ce projet. Le Service des Domaines sera interrogé.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à procéder à l'acquisition du terrain,
- à prendre contact avec le Service des Domaines,
- à consulter pour missionner un géomètre et un architecte,
- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'ap) (délibération n°2015-38)

La commune a fait établir un diagnostic accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Ce diagnostic a préconisé des travaux à réaliser avant le 1^{er} janvier 2015, date limite prévue par la loi pour rendre accessibles l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP). Certains de ces travaux n'ont aujourd'hui pas encore été réalisés.

L'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, dit Ad'ap, va permettre à la commune de se mettre en conformité. Cet agenda correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé jusqu'à 3 ans à compter de son approbation. Il permettra de suspendre, durant le délai de réalisation des travaux, les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

Il est demandé au conseil municipal de s'engager sur l'élaboration de cet agenda avant le 26 septembre 2015, qui permettra à la commune de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses Etablissements Recevant du Public (ERP) après le 1^{er} janvier 2015.

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifiée à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Urbanisme,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, notamment son article 3, codifié à l'article L.111-7-5 du Code de la Construction et de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité pour la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, de réaliser des travaux permettant l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite dans les Etablissements Recevant du Public (ERP),

Considérant la non-réalisation de ces travaux au 1^{er} janvier de l'année 2015,

Le conseil municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- de s'engager à procéder avant le 26 septembre 2015 à l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) qui permettra à la commune de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses Etablissements Recevant du Public (ERP) après le 1^{er} janvier 2015,

- de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ETABLISSEMENT	ADRESSE	Diagnostic effectué	Nature des travaux	Estimation €	Observation
Eglise	Rue du Bourg 38300 ST- AGNIN SUR BION	oui	stationnement cheminements extérieurs portes et SAS	13 400	
Foyer communal	Impasse des Loisirs 38300 ST- AGNIN SUR BION	oui	signalitique VRD Menuiseries Gros Œuvre Cloisonnement Plomberie Equipement	28 150	
Cantine et garderie	449 rue du Bourg 38300 ST- AGNIN SUR BION	oui	Serrurerie	400	

Mairie	379 rue du Bourg 38300 ST-AGNIN SUR BION	oui	Cheminements extérieurs Accueil Escalier Portes et SAS Sanitaire Stationnement	25 080	ascenseur (100 000 €) non retenu car la salle des associations est déplacée
Ecole élémentaire	449 rue du Bourg 38300 ST-AGNIN SUR BION	oui	Menuiserie Gros Œuvre VRD Equipement Peinture Revêtements de Sols murs et Plafonds Serrurerie	20 480	
				87 510	

SIGNALISATION ROUTIERE

Le Maire informe le conseil municipal que la signalisation routière a fait l'objet d'arrêtés municipaux, validés par la Communauté de communes qui a la compétence « voirie ».
Pose des panneaux, plan de circulation sur la commune, limitation des tonnages sur certaines portions de routes.

ACHAT D'UNE LAVEUSE DE SOLS POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Présentation des différents devis pour l'achat d'une laveuse de sols, établis par les sociétés Nilfisk et Autodistribution. Après étude, le devis de la société Nilfisk d'un montant de 5.437,79 euros HT soit 6.525,35 euros est retenu à l'unanimité des membres présents.

ECOLE - PHOTOCOPIEUR

Présentation du devis établi par la société CMR Bureautique.
Forfait maintenance : 45 € HT incluant un volume de 3.500 pages noires par mois. Le coût de la page noire supérieure est à 0,008 € HT.
Forfait livraison : offert.
Forfait installation : offert.
Mise en réseau formation : offerte.
Le conseil municipal décide l'achat du photocopieur KYOCERA TASKALFA 3010 I pour un montant de 2.639 euros HT, et le forfait de maintenance pour un montant de 45 euros HT par mois à la société CMR Bureautique.

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME

Maître DELHOMME-MATHON Michèle, Notaire : CU 038351 15 20022 (a)
Lieudit Le Chatenay – parcelles B n° 1370 et 1372
Pour information. Propriété SCI Les Petites Chariotes.

Maître CHAIZE-LOGEROT Nicole, Notaire : CU 038351 15 20023 (a)
Lieudit Chapounoux – parcelle B n° 741
Pour information. Propriété Ginon.

Maître CHAIZE-LOGEROT Nicole, Notaire : CU 038351 15 20024 (a)
Lieudit Chapounoux – parcelle B n° 742
Pour information. Propriété Ginon.

Maître CHAIZE-LOGEROT Nicole, Notaire : CU 038351 15 20025 (a)
Lieudit Le Village – parcelle B n° 1205
Pour information. Propriété Ginon.

Maître CHAIZE-LOGEROT Nicole, Notaire : CU 038351 15 20026 (a)
Lieudit Le Village – parcelle B n° 1209
Pour information. Propriété Ginon.

Maître CHAIZE-LOGEROT Nicole, Notaire : CU 038351 15 20027 (a)
Lieudit Biesseray – parcelle A n° 614
Pour information. Propriété Philippe.

Maître CHAIZE-LOGEROT Nicole, Notaire : CU 038351 15 20028 (a)
Lieudit Biesseray – parcelle A n° 631
Pour information. Propriété Philippe.

Maître CHAIZE-LOGEROT Nicole, Notaire : CU 038351 15 20029 (a)
Lieudit Biesseray – parcelle A n° 752
Pour information. Propriété Philippe.

Maître CHAIZE-LOGEROT Nicole, Notaire : CU 038351 15 20030 (a)
Lieudit Louizin – parcelle A n° 167
Pour information. Propriété Berger.

DEMANDES DE DECLARATIONS PRELABLES

BOSSY Jean-Claude : DP 038351 15 20027
2 rue le Bichet – parcelle C n° 900
Fermeture en vitre de la terrasse couverte existante attenante à la construction principale.

DI PONIO Frédéric : DP 038351 15 20028
Lotissement Les Hauts du Chatenay – 54 F rue des Cassières – parcelle B n° 1384
Piscine.

GOSSE Dominique / LOPES TOME Adelino : DP 038351 15 20029
256 route les Bourrelières – parcelles A n° 87 et 793 et 794 et 795 et 796 et 797
Ravalement des façades.

SOLLER André : DP 038351 15 20030
20 rue les Bruyères – parcelle A n° 106
Remplacement des fenêtres, des portes-fenêtres, de la porte d'entrée, de la porte du garage, et des volets.

DUBREMETZ Marc : DP 038351 15 20031
29 rue des Mas – parcelle B n° 514
Installation photovoltaïque intégrée à la toiture.

BARBIER Didier : DP 038351 15 20032
17 F rue du Boutat – parcelle A n° 1109
Abri de voiture.

COURIER Sylvian : DP 038351 15 20033
Lotissement Les Demeures du Châtaignier – 226 A rue du Chatenay– parcelle B n° 1524
Clôture.

COURIER Sylvian : DP 038351 15 20034
Lotissement Les Demeures du Châtaignier – 226 A rue du Chatenay– parcelle B n° 1524
Piscine.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ROCHE Carole et Jean-François : PC 038351 15 20013
620 rue du Bourg - parcelles B n° 1351 et 1354
Construction d'une piscine et d'un abri de jardin.

TOUQUET Sébastien / MARTINAT Sophie : PC 038351 15 20014
Rue Romanée - parcelles B n° 1541
Construction d'une maison d'habitation.

TOUATI Julien et Anaëlle : PC 038351 15 20015
Lotissement Les Côteaux du Chatenay II
Parcelles B n° 1512p et 1514p et 1540p et 1541p et 1544p
Construction d'une maison d'habitation.

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement des trottoirs sur la rue du Chatenay, à hauteur du lotissement Les Côteaux du Chatenay, en concertation avec la Communauté de communes,
- Bulletin municipal 2015 : la commission « communication » se réunira tous les lundis de 18 h 30 à 20 h 30 à compter du 16 novembre jusqu'au 14 décembre 2015,
- Syndicat des Energies du département de l'Isère (SEDI) : travaux de renforcement poste « bourrelières » pour extension alimentation « Venet Alexandre ».

Fin du conseil municipal à 23 heures. 11.